

M^e Catherine Rousseau
t. 514 845.3732
crousseau@belangersauve.com

Le 30 novembre 2017

Par SDÉ et messenger

Monsieur Pierre Méthé
Directeur des Affaires institutionnelles
Régie de l'énergie
800, Place Victoria
2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des conditions de service et tarif de société en commandite Gaz métro à compter du 1^{er} octobre 2018 (dossier R-4018-2017)
Notre dossier : 22507-19

Monsieur Méthé,

L'UMQ a pris connaissance des commentaires formulés par le Distributeur sur sa demande d'intervention et son budget de participation pour la phase 1 de la présente cause tarifaire.

En ce qui concerne les conclusions recherchées sur les trois sujets qui font l'objet de la demande d'intervention, l'UMQ souhaiterait préciser les éléments suivants, afin de clarifier les conclusions recherchées au bénéfice de la Régie :

- 1) Reconduction du budget du PGEÉ : la conclusion recherchée par l'UMQ est précisément, tel que sommairement indiqué par l'UMQ dans sa DI, d'assurer une continuité dans les programmes et budgets consacrés à l'efficacité énergétique en cette période de transition marquée par l'apparition d'un nouvel acteur (Transition énergétique Québec). Les informations obtenues par l'UMQ auprès de ses membres à cet effet signalent que certains sont intéressés par des programmes et sont à l'étape d'évaluation interne. En conséquence, il serait dommageable de perdre la continuité de ces programmes dans le cadre d'une transition entre organismes responsables de l'efficacité énergétique.
- 2) Modifications aux pièces déposées lors des dossiers tarifaires et rapports annuels : la conclusion recherchée par l'UMQ à cet égard tient dans le maintien de la qualité des documents et dans l'accès continu, pour les intervenants, à des informations suffisantes pour pouvoir maintenir une veille efficace de

l'activité d'un distributeur de gaz naturel. L'UMQ demeure sensible à l'intérêt du Distributeur pour un allègement des procédures et n'entend pas faire obstacle à un tel intérêt, dans la mesure où ses propositions garantissent le maintien de la qualité des informations disponibles.

- 3) Reconduction du mécanisme de traitement des écarts de rendement (MTÉR) : à cet égard, l'UMQ recherche à titre de conclusion le maintien pour une année supplémentaire des caractéristiques du MTÉR actuel, étant entendu que nous sommes dans l'attente du dépôt d'un dossier réglementaire visant à proposer l'instauration d'un nouveau mécanisme de réglementation incitative; pour ce faire, l'UMQ souhaite procéder à l'analyse complète de la proposition du Distributeur à cet effet et valider diverses informations par voie de DDR.

Quant aux remarques du Distributeur relatives au nombre d'heures et au montant du budget de participation, l'UMQ souhaite préciser que le projet de budget déposé a été préparé en considération d'une audience d'une durée estimée de cinq à six jours, ce qui explique que 46 % des heures de l'analyste sont liées à l'audience plutôt qu'à la préparation de la preuve. Il va sans dire que si la durée effective de l'audience s'avère être moindre que celle anticipée par l'UMQ, celle-ci verra, au terme de l'audience, à revoir à la baisse la réclamation relative à ses frais comme cela a d'ailleurs toujours été le cas. L'UMQ s'en remet donc à la Régie, qui a l'habitude de décider de l'utilité de la participation des intervenants au terme du processus plutôt qu'au tout début de ce dernier.

Espérant ces informations additionnelles suffisamment éclairantes, veuillez agréer, monsieur Méthé, nos salutations les plus distinguées.

BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L.

(s) *Catherine Rousseau*

/vv

Catherine Rousseau